УДК 657.1

МЕЗЕНЦЕВА Татьяна Мартемьяновна, доктор экономических наук, профессор, профессор Департамента учета, анализа и аудита ФГОБУ ВО «Финансовый университет при Правительстве Российской Федерации», Москва (E-mail: m-t-m@inbox.ru)
КУНДЕ Айоделе Данджефо Мириам, студентка 4 курса, факультета учета и аудита, группы У4-1, ФГОБУ ВО «Финансовый университет при Правительстве Российской Федерации», Москва (E-mail: myriamkounde@yahoo.fr)

СРАВНЕНИЕ ОРГАНИЗАЦИИ УЧЕТА РАСЧЕТОВ ЗА ПРОДУКЦИЮ И УСЛУГИ ВО ФРАНЦИИ И В РОССИИ

Аннотация

Предмет/тема. Эта статья основана на средствах учета сделок и определении доли пользователей различных форм платежей во Франции и России, на анализе счетов двух стран и регистрации операций.

Цели/задачи. Основной задачей были рассмотрены разные теоретические методы учета расчетов во Франции, а также сравнение методов учета расчетов за продукцию и услуги применяемых в Российской Федерации и во Франции.

Методология. Были изучены методы учета расчетов во Франции и в Российской Федерации.

Вывод. Мы констатируем, что доля оплаты с помощью банковских карт, является в России 57% против 50% во Франции. Другие виды платежей во Франции имеют процент больше, чем в России. Но в целом, можно сказать, что в обеих странах использование чека значительно снизилось и наблюдается эволюция в постоянной оплате с помощью банковской карты.

Ключевые слова*: бухгалтерский учет, учет расчетов за продукцию и услуги.*

Tatiana M. Mesentseva, Doctor of Economics, Professor, Professor of the Department of Accounting, Analysis and Audit at Federal State Educational Establishment of the Financial University under the Government Russian Federation, Moscow (E-mail: m-t-m@inbox.ru)
Miriam A.D. Kunde, a 4th year student, Faculty of Accounting and Audit, Group U4-1 at Financial University under the Government of the Russian Federation, Moscow (E-mail: myriamkounde@yahoo.fr)

COMPARISON OF ORGANIZATION OF ACCOUNTING OF PAYMENTS FOR PRODUCTS AND SERVICES IN FRANCE AND IN RUSSIA

Subject/Topic This article is devoted to the methods of accounting for transactions and determining the share of users of various forms of payments in France and Russia, it is based on the analysis of the accounts of the two countries and registration of transactions.

Goals/Objectives The main objective was to review different theoretical

methods of accounting for the settlements in France, and comparison of methods of accounting of payments for products and services applied in the Russian Federation and in France.
Methodology In the article were studied methods of accounting of settlements in France and in the Russian Federation.
Conclusion and Relevance We have noticed, that the proportion of payments effected with banking cards in Russia is 57% vs. 50% in France. Other types of payments in France have a higher percentage than in Russia. But generally, we can say that in both countries the use of the check has decreased significantly and there is an evolution in the regular payments with a bank card.
***Key words**: accounting, accounting of payments for products and services.*

ORGANISATION DES COMPTES DE PAIEMENTS POUR LES BIENS ET SERVICES EN FRANCE ET LEUR COMPARAISON AVEC LA RUSSIE

Tatiana M. Mezentseva, Ph.D. en Economie, professeur, Professeur du Département "Comptabilité, Analyse et Audit" at Financial University under the Government of the Russian Federation, Moscow (E-mail: m-t-m@inbox.ru)
KOUNDE A. D. MYRIAM, Etudiante en 4 ème de comptabilité et d'audit, groupe Y4-1 at Financial University under the Government of the Russian Federation, Moscow (E-mail: myriamkounde@yahoo.fr)

Abstrait
Importance Cet article s'est basé sur les moyens de comptabilisation des transaction, la proportion des utilisateurs des divers formes de paiements en France et en Russie, sur l'enregistrement des transactions.
Objectif La tâche principale ont été considérées comme différentes méthodes théoriques de calculs comptables en France, Comparaison des méthodes comptables de paiement des biens et services utilisés dans la Fédération de Russie et en France
Methodes Ont été étudiées les méthodes de comptabilisation en France et dans la Fédération de Russie
Conclusion Nous notons que la part de paiement par cartes bancaires en Russie est de 57% contre 50% en France. D'autres types de paiements en France ont un pourcentage plus élevé qu'en Russie. Mais en général, on peut dire que dans les deux pays, l'utilisation des contrôles a considérablement diminué, et il y a une évolution constante dans les paiements effectués par carte de crédit.
***Mots-clés:** comptabilité, comptabilité des paiements pour les produits et services.*

La comptabilisation des reglements clients depend du mode de paiement employe. Selon qu'il s'agit d'un reglement en especes, par virement, par cheque, ou par carte bleue, on emploiera des methodes differentes.

Les paiements ne sont rien d'autre que les entrées et les sorties de fonds:

-les entrées (recettes) sont généralement les fonds que recoit l'entreprise de ses clients;

-et les sorties (dépenses) sont les fonds qui servent à payer les fournisseurs,

les charges de l'entreprise.

En France, comme moyens de paiements, nous avons les paiements en espèce et les paiements scripturaux.

1. Les paiements en espèces

Les paiements en espèces sont ceux réalisés en monnaie immédiatement utilisable. Depuis le 1er septembre 2015 par le decrèt n° 2015-741 du 24 juin 2015, la France a abaissé le montant des paiements en liquide qui est désormais limité à 1.000 € pour les résidents et à 10.000 € pour les non résidents. Ce moyen représente actuellement plus de 20% des paiements de faibles montants en France

La comptabilisation de ce moyen de payement se fait en fonction du fait qu'on se retrouve chez le client ou chez le fournisseur.

Chez le client		**Chez le fournisseur**	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
401(FOURNISSEUR)	530(CAISSE)	530(CAISSE)	411(CLIENT)

2) Les paiements sripturaux

L'offre française de moyens de paiement scripturaux est particulièrement variée

Le système financier français met à notre disposition de nombreux moyens de paiement, dont les plus utilisés:

– La carte de paiement, plébiscitée par les Français car elle est facile d'utilisation (simple saisie d'un code PIN);

– le prélèvement, particulièrement adapté aux paiements réguliers et permettant au créancier d'être l'initiateur de la transaction;

– le virement, transfert d'argent de compte à compte couramment utilisé pour le versement des salaires, prestations sociales…;

– le chèque, paiement par écrit dont le principal avantage est qu'il ne nécessite aucun système électronique, mais de moins en moins utilisé;

– le titre interbancaire de paiement ou TIP, consistant à donner son accord par écrit pour un prélèvement unique;

– le télérèglement, paiement électronique particulièrement utilisé pour le recouvrement des impôts.

Beaucoup plus rares, la lettre de change (écrit par lequel un créancier invite un débiteur à payer une somme d'argent à une date déterminée) et le billet à ordre (écrit par lequel un payeur s'engage auprès d'un bénéficiaire à régler une certaine somme à une date déterminée) sont également des moyens de paiement scripturaux.

En principe, toutes les opérations bancaires doivent être enregistrées, dans un journal approprié, à leur date d'opération. Il convient de ne pas retenir la date de valeur de l'opération car celle-ci correspond à un délai imposé par la banque pour des raisons techniques.

Voici un tableau récapitulatif des dates d'enregistrement comptable des opérations bancaires courantes:

Opérations bancaires	**Date d'enregistrement comptable**
Encaissements	
Chèques reçus	Date de la remise de chèque
Virements reçus	Date de l'avis de crédit de la banque
Paiement reçu par carte de crédit	Date de l'avis de crédit de la banque
Lettres de change à recevoir	Date d'acceptation du client
Billets à ordre à recevoir	Date de réception du billet
Effets escomptés	Date de l'avis de crédit de la banque
Décaissements	
Chèque émis	Date d'émission du chèque
Virement émis	Date de l'ordre de virement
Lettres de change à payer	Date d'acceptation de la LC
Billets à ordre à payer	Date de la remise du billet

L'essor d'internet a fait apparaître des nouveaux moyens de paiement. Ces dix dernières années, les technologies de l'information et de la communication(TIC) ayant fortement évolué, c'est tout naturellement que sont apparus sur le marché de nouveaux moyens de paiement scripturaux. On peut notamment citer:

– le paiement sans contact, qui consiste à approcher une carte ou un téléphone mobile d'un terminal de paiement sans avoir à saisir de code, conçu pour régler les achats de petits montants;

– le portefeuille électronique, pour payer par internet sans avoir à saisir son numéro de carte et limiter ainsi les risques d'utilisation frauduleuse.

Notons, que ce soit dans le plan comptable russe ou francais, il n'est encore assimilé aucun compte pour l'enrégistrement comptable de ces deux nouveaux moyens de paiement.

Rendre numeriques les transactions est un moyen tres fiable pour contrôler toutes sortes de fraudes ainsi que les attaques terroristes. Force quand même est de constater que ce mode de paiement est en forte croissance actuellement dans les pays occidentaux.

✓ La carte de paiement: elle est jugée la plus facile car ayant pour utilisation la simple saisie d'un code PIN ; elle reste le moyen de paiement prefere des francais. Cependant, ce moyen de payement peut générer une commission pour la banque et la comptabilisation se fera suivant le modèle comme suit:

Opérations	**№ du compte**	
	débit	crédit
1)Prélèvement de commission par la banque	627(services bancaires)	511 (cartes de crédit)
2)Paiement par cartes bancaires	512(banques)	

✓ Le chèque: il ne néccéssite aucun système électronique mais est de moins en moins utilisé dans plusieurs pays du monde.

Le chèque résiste cependant en France, contrairement aux autres pays

européens. "Un Français émet en moyenne 37 chèques par an et par personne, un Britannique en émet que 11 et les Allemands ont complètement renoncé aux chèques, 0,38 chèque par an et par personne". Les chèques français représentent plus de 70% de la totalité des chèques émis en Europe.

Opérations	**№ du compte**	
	débit	crédit
1) réception du chèque	511.2(chèques à encaisser)	411(clients)
2) Remise du chèque à la banque	512 (banques)	511.2(chèques à encaisser

✓ Le virement: il s'agit ici de faire le tranfert des fonds d'un compte à unautre et est beaucoup plus utilize pour les payements de salaires, les prelevements sociaux

Le nombre de virements réalisés continue de progresser avec une hausse de 7 % en 2014 par rapport à 2013 pour atteindre 3,46 milliards de transactions. Ces virements sont composés des virements de détail pour 99,6% et les VGM échangés entre les systèmes de paiement pour 0.4%.

La comptabilisation de ce moyen de payement se fait en fonction du fait qu'on se retrouve chez le client ou chez le fournisseur.

Chez le client		**Chez le fournisseur**	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
401(FOURNISSEUR)	512(BANQUES)	512(BANQUES)	411(CLIENT)

✓ Le prélèvement: il est beaucoup plus utilisé pour les payements

réguliers et nécessite que le titulaire du compte remplisse une autorisation et qu'il fournisse un RIB ou RIP.. Les prélèvements enregistrent une baisse des volumes échangés de 2 % en 2016 après une hausse de 1,9 % en 2015. Elle se compose essentiellement en France du prélèvement SEPA (96,4 % en volume émis en 2014).

la comptabilisaton d'un prélèvement se passe chez l'etat financier qui opère ce prélèvement. Dans cette comptabilisation, interviendra la classe 4(compte de tiers) qui représentera le client sur lequel l'etat financier opère l'operation.

Opérations	**№ du compte**	
	débit	crédit
Ordre de virement	51 (banques)	4 (compte de tiers)

Le 1er janvier 2014 constitue un jalon important du projet SEPA. A partir de cette date,

– Les virements et les prélèvements domestiques seront définitivement remplacés respectivement par le SCT, SEPA Credit Transfer et le SDD, SEPA Direct Debit,

– Seul l'IBAN (International Bank Account Number) sera admis comme

identifiant pour les comptes du débiteur et du créditeur

– En France le TIP et le Télérèglement sont appelés à disparaître progressivement pour être remplacés par des prélèvements.

❖ Comparaison des méthodes comptables de paiement des biens et services utilisés dans la Fédération de Russie et de la France.

En France comme en Russie, les moyens de paiements sont les mêmes. La comparaison ici tient du fait de la differenciation du plan comptable de chacun de ces deux pays et de l'evolution dans le temps de ces moyens de paiements.

Les plans comptables des deux pays répondent à des normes differentes, les comptes de tiers par exemple dans le plan comptable francais se retrouve à la classe 4 'compte de tiers' tandis qu'on retorouve ce compte à la classe 6 'Règlements' du plan comptable russe. Ainsi donc, qu'il s'agisse d'un règlement en espèce ou en banque, la comptabilisation suit les mêmes règles comptables à lexception des numéros de compte.

Tableau 1: Comparaion des comptes de reglements en France et en Russie

Libellés	FRANCE		RUSSIE	
	débit	**crédit**	**débit**	**Crédit**
Payement en espece d'un client	53 (caisse)	411 (clients)	50 (caisse)	62(Règlements avec les acheteurs et les clients)
Règlement de la facture de notre fournisseur	401 (fournisseurs)	51 (banques)	60 (paiements aux fournisseurs et sous-traitants	51 (banques)

Lorsque nous prenons par exemple le paiement en espèces, on peut bien constater que chacun des deux pays met tout en en oeuvre pour diminuer sa preference. En effet, en Russie, à partir du 1er Juin 2014, de nouvelles dispositions qui sont entrées en vigueur le CBR de 10.07.2013, № 3073-U. Selon ces dispositions, les transactions en espèces en roubles russes et devises entre les participants des paiements en espèces dans le cadre du contrat conclu entre les dites parties, peuvent être d'un montant ne dépassant pas 100 mille roubles ou le montant équivalent en devises à 100 mille roubles au taux officiel de la Banque de Russie à la date des paiements en espèces. Mais en France, la dernière reglementation date du 1er septembre 2015 par le decrèt n° 2015-741 du 24 juin 2015, Le montant prévu à l'article L. 112-6 est fixé :

1° A 1 000 euros lorsque le débiteur a son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle ;

2° A 15 000 euros lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal sur le territoire de la République française et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

la France a donc abaissé le montant des paiements en liquide qui est désormais limité à 1.000 € pour les residents.

Si on effectue une comparaison par rapport au taux de change actuel (1€ =

62,92roubles), on peut dire donc que la france a déjà adopté une politique plus avancé de decouragement face à lutilisation de lespèce comme moyens de paiements. Et cela se réflète bien dans le pourcentage dutilisateurs de ce mode de paiement ou en 2016 la France constate un taux de 55% devant la Russie dont le pourcentage est de 70% d'utilisateurs.

À l'heure actuelle, dans la Fédération de Russie les moyens de paiements scripturaux sont environ de 65%, alors que dans d'autres pays développés, ce chiffre atteint 90%. Mais il faut dire que la proportion de paiement par carte bancaire en Russie est de 57% contre 50% en France, bien que d'autres types de paiement en France ont un pourcentage plus élevé qu'en Russie.

En général, on peut dire que dans les deux pays, l'utilisation des espèces a considérablement diminué, et il y a une évolution constante dans le paiement par carte de credit, ce qui est une tres bonne chose. L'utilisation des moyens scripturaux peut permettre à l'economie de controler et réguler ses flux d'argent, et de controler également les attaques terroristes.

References:

1) Plan Comptable General francais (PCG)
2) Decrèt n° 2015-741 du 24 juin 2015 à l'article L. 112-6.
3) Arreté № 3073-U de la Banque centrale de la Fédération de Russie 07/10/2013.
4) Article «Méthodes d'enregistrement de paiement» sur le site http://www.memocompta.fr/comptabilite/reglement, publié le 30/04/2014.
5) http://www.compta-facile.com/comptabilisation-operations-bancaires/
6) Publication de la Fédération Bancaire Française du 20.09.2016 «Les moyens de paiement»

References:

1) Plan Comptable General francais (PCG)
2) Decree № 2015-741 of June 24, 2015 to the article L. 112-6.
3) Decree № 3073-U of the Central Bank of the Russian Federation 07/10/2013.
4) Article "Methods of accounting of payment" on the site http://www.memocompta.fr/comptabilite/reglement published on 30/04/2014.
5) http://www.compta-facile.com/comptabilisation-operations-bancaires/
6) Publication of the French Banking Federation of the 20.09.2016 "Means of payment".